

Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

Philippe GENUIT
Psychologue Criavs/Smpr

Soins contraints, Prises en charges subies?...

Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

Avant propos

- L'actualité française montre un emballement d'un sécuritaire conservateur qui impose à l'institution psychiatrique un catalogue de mesures législatives et juridiques, que contestent légitimement les acteurs d'une psychiatrie qui se veut humaniste.
- Cependant une analyse historique et transdisciplinaire (au-delà du conservatisme de la pluridisciplinarité) est nécessaire pour nous faire réfléchir d'une part :
 - 1- sur l'intrication réitérative du soin et de la soumission, voire de la manipulation, dont nous sommes les héritiers et les continuateurs (ne serait-ce que dans les concepts de **technique clinique**, de **prophylaxie**, de **compliance** aux soins et/ou d'analyse interminable).
 - 2- et d'autre part : sur la dissociation, malgré leur interférence dans le **pouvoir** et le **devoir**, entre l'**arbitrarité** et la **contrainte**. Car si l'arbitraire de la loi s'impose au citoyen, nul que lui-même, hors pathologie, ne l'oblige ou le contraint ; même dans l'obédience religieuse ou disciplinaire. En ce sens qu'il n'est pas de coercition extérieure (surmoi) efficiente s'il n'est de coercition singulière.

Avant propos

- « *Quiconque n'est pas capable de faire régner en lui-même et en sa famille l'ordre humain, ne devrait pas solliciter le gouvernement de la cité* »

Isocrate (Athènes 436–338 av. J.-C.)



Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

Sommaire:

Introduction : *Non nova sed nove*

I- De la nécessité à la dangerosité, dans l'implication du soin

II- Récurrence et occurrences de la protection et de la précaution (isolement / enfermement)

III- Pouvoir modulaire et situation de curatelle

Conclusion : *contrainte et servitude volontaire*

Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

Introduction : *Non nova sed nove*

- *Rien de nouveau mais d'une manière nouvelle*

La santé publique : récurrence et occurrences – continuité et discontinuités

Δημόσια Υγεία (Démōsia Ygiéia- hygiène publique - du peuple, de la population)

Communis valitudo (santé communautaire) **publica cura** (soin public)

Mesures sanitaires et mesure sécuritaires

- Une question récurrente et invariante de la nécessité du soin (continuité)
- Des modes occurrents et variés de soigner (discontinuités):
- de la prophylaxie à l'injonction de soin en passant par les mesures de placement

La contrainte : nécessité et violence

- La contrainte antique et le couple nécessité/contrainte – *forcément*, inéluctable
- La contrainte actuelle et le couple violence/contrainte – *par la force*, violemment

La contrainte :

entre principe éthique (autocontrainte), et réalisation sociale (Arbitrarité de la loi) de la contrainte morale dans le devoir

- Les rapports et interférences de la contrainte et du contrat
- Assentiment- consentement ; autocensure et surmoi



Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

I- De la nécessité à la dangerosité, dans l'implication du soin

I-1- **De la contrainte nécessaire (inévitabile) à l'évitement du risque**

Du Nécessaire (impossible autrement) et du possible autrement

Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

I-2 Récurrence – continuité / occurrences - discontinuités historiques

	Sexualité	Inceste	Soin Contraint
Antiquité:	Plaisirs	Souillure	Nécessité / communauté <i>αναγκή - ananké – Obligatio, ministerium</i>
Médiéval :	Chair	Sacrement mariage	Charité <i>ἀγάπη –agapé - caritatem</i>
Actualité :	Sexualité	Crime sexuel	Dangerosité / singularité <i>Jussum, Injunctio κίνδύνος (kindynos-danger)</i>

I- De la nécessité à la dangerosité, dans l'implication du soin

I-3- Prendre soin et prendre en soin : l'émergence du médical – du service à la servitude – de l'attention au devoir (*vigilantia /officium*)

ἐπίμηλεια (épiméléia - attention - vigilance) ;

θέραπεια (thérapéia - service - office) ;

ίατρεια (iatriéia - soin/remède) *l'heureux médecin a le remède sain*

II- Récurrence et occurrence de la protection et de la précaution (isolement / enfermement)

II-1 L'hôpital : de l'œuvre de charité à la naissance moderne de la clinique

- Léproseries, maladreries, lazarets – établissements de quarantaine, hôtel dieu, hôpital général, asile d'aliéné...injonction de soins

**II- Récurrence et occurrence de la protection et de la précaution
(isolement / enfermement)**

II-2 Contrainte et Thérapie :

Position du, et imposition au patient,...qui subit la maladie et le soin

- étymologiquement provient du terme latin *patiens* issu du verbe grec *paschein-pascho* : subir, qui a donné *pathos* (passion et, par déclinaison postérieure, souffrance). Le *pathon* signifie alors la victime en Justice (Droit pénal hellène) et le patient du médecin, *iatros*. *Patiens* est lié à pâtir.
- XVIIIème siècle avant JC. Le secret médical et contraintes du médecin dans le ***code d'Hammurabi***

Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

- **Thérapie** – θεραπεία – « **thérapie et soin médical** »
 - A- Soin
 - 1- soin religieux, culte des dieux, soins envers les dieux
 - 2- respect pour (soins envers) les parent
 - 3- par extension : attention, prévenance, sollicitude, obséquiosité
 - 4- soins quotidiens, entretien, traitement d'animaux-plantes
 - 5- **soin du corps**, parure de femme
 - 6- soins médicaux, traitement**
 - B- (sens collectif) - service
 - 1- train de serviteurs
 - 2- suite d'un grand (*kyrios* -maître ; *tyrannos*-guide, *despotès* -despote, *basiléus*-roi)

- **thérapeutikos** – θεραπευτικός – **thérapeutique**
 - I- serviabilité –
 - II- obligeance –
 - III- empressement (obséquiosité)
 - IV- (champ du) soin médical**

Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

- De l'école à l'hôpital (notons) le glissement contemporain de *l'éducation à la rééducation*, de la fêrule au stéthoscope, de la *faute au trouble*, en un mot des *bonnes mœurs* à la *bonne santé*. Passer ainsi du *disciple* au *patient*, de l'examen au diagnostic...de l'acharnement pédagogique à l'acharnement thérapeutique...On aura beau humaniser cliniques et hospices : handicaps et longues maladies soumettront toujours, qu'on le veuille ou non, *la personne malade à la discrétion du praticien*.
- Et cela d'autant plus qu'un nombre croissant d'affections –échappant aux soins plus ou moins éclairés du médecin seul fait que, pour un temps du moins , ils ne ressortissent ni à la pharmacie ni à la chirurgie – tombe dorénavant sous la coupe de « thérapeutes » de tous plumages *scientistes ou angéliques*...dont le souci premier semble être d'établir une relation durable, comme le commerce du même nom, et unilatéralement lucrative avec des naïfs disposé à ne jamais guérir du mal être. En cela perdue de l'antiquité à notre actualité l'adage du corpus hippocratique « *soulager la douleur et guérir sont œuvre divine* » : ainsi aujourd'hui comme hier à dieu la guérison, à ses clercs le pécule.



Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

- Tous ne sont pas bien sûr des escrocs... Sans doute chaque âge a-t-il ses chamans, mais ce n'est pas le privilège le moins curieux que le nôtre que d'avoir développé à ce point – par sécurité sociale souvent interposée – la *connivence de l'ensorcelé et du sorcier*, comme celle du juge et du prévenu, du professeur et de l'élève, du thérapeute et du patient à l'instar économique du commerçant et du consommateur
- Car le **pouvoir** qu'ils convoitent – de quel camp qu'ils se réclament – leur vient non d'en haut qu'il ne tient de l'ambition des hommes, disons le mot au désir, avoué ou non, de les tyranniser plutôt qu'à celui de les servir. C'est bien pourquoi la Tarpéienne est si proche du Capitole (*qu'il en soit de Rome ou de Toulouse*).

II-3 Médecine et Droit une conjugalité à l'antienne.

- De l'Ecclésiaste SI 38:15- « *Celui qui pêche aux yeux de son Créateur, qu'il tombe au pouvoir (mains) du médecin* » –
- Au médico-légal -18^{ème} : l'émergence de l'hygiénisme, de l'enseignement obligatoire, de la psychologie, de la criminologie, des soins sous contrainte administrative et juridique sous l'influence des philosophes de la valeur, de la volonté et des lumières.

III- Pouvoir modulaire et situation de curatelle

III-1 De la tripartition du pouvoir

- De l'esprit des lois : *Législatif / Exécutif / Judiciaire*

À la clinique anthropobiologique : législatif/Exécutif/ *pouvoir modulaire*
Didactique-thérapeutique-juridique

- école/élève; hôpital/malade; prison/délinquant : *La responsabilité sous procuration*

Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

- **Le pouvoir modulaire** (cf. Cicéron) ou **situation de curatelle**, est le pouvoir exercé sur quelqu'un qui ne peut exercer la totalité des droits de la personne à laquelle il a pourtant émergé.
- **La situation pédagogique ou didactique** amène l'étudiante à ajourner l'exercice de ses droits d'adulte...
- **La situation thérapeutique** (jusque dans la psychologie clinique) amène le patient à être un objet clinique entre nos mains. Ce qui est la traduction littérale de l'antique et initial *kliniké tekhné* – manipulation de l'incliné
- **La situation juridique** amène le justiciable se voir retirer sa personnalité civique
- Le didactique a tendance à passer le drapeau au thérapeutique... Les difficultés scolaires deviennent des handicaps médicalement ou psychologiquement traités. De même le pénal sollicite-t-il le médical pour gérer ses difficultés, aidé en cela par la tentation omnisciente du thérapeutique à tout expliquer.

- *« la pluridisciplinarité est le moyen pour les conservateurs de maintenir leur système en prétendant le moderniser »*

Jean Gagnepain

DU VOULOIR DIRE

TRAITE D'ÉPISTEMOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES

II- De la personne et de la Norme

III-2 Le fou, l'aliéné, le malade mental : Arbitrarité et singularité

L'émergence de la singularité et l'écueil de la subjectivité individuelle héritière de la révolution industrielle et de ses avatars: l'économisme et le juridisme

- l'idiot et le catholique -

En tant que personne, l'homme ne cesse de courir après la singularité tout en créant (contradictoirement) le problème dialectique de la communication. Ce qui consiste à sauter les fossés (les clivages) qu'il a lui-même creusés. Du même coup c'est parce qu'il tend au singulier (*idios*) qu'il tend à l'universel (*katholikos*). « Cette condition humaine de la contradiction idiote et catholique, singulière et communautaire fonde l'arbitrarité de la loi comme nécessité »

**III-3 Du vouloir dire et du vouloir soigner :
intention, contention et consentement**

- **Arbitrarité sociale de la convention et du consentement**
- **Contrainte morale de l'intention et de l'assentiment**

- **Situation de curatelle (situation d'enfance sociale) et soin contraint:**
« Si l'enfant est éduicable – et non seulement dressable- c'est précisément que l'éducateur trouve en lui un complice. L'enfant même s'il est contraint participe de l'éducation dans la mesure où il a émergé à l'autocontrainte, il peut se soumettre au surmoi, à l'arbitrarité de la loi. Sans coercition interne il n'y a pas d'efficience de la coercition externe »



Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

Conclusion : *contrainte et servitude volontaire*

Soin nécessaire et nécessité du soin

Servir et asservir ; consentement et concession

Soin contraint du patient – soins subis?

efficience du soin contraint et servitude volontaire (**compliance** et **connivence**)

Etienne de La Boétie « *le contre un ou discours sur la servitude volontaire* »

Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

- *« L'un n'a de pouvoir sur l'autre que parce que l'autre en conscience, le lui concède et tient la peine qu'il lui inflige, au fond, pour la satisfaction du droit qu'il revendique lui-même à la sanction. »*

Jean Gagnepain.

Mes Parlements. Du récit au discours. Propos sur l'histoire et le droit, Bruxelles, De Boeck Université, 1994

Nul, en somme ne nous oblige que nous même et si, comme chacun sait, le drapeau signale le respect, on n'en conclura pas qu'il faille respecter le drapeau. ... Le « sur moi » n'est qu'un mythe issu de la conception gigogne et policière de l'ego qui n'a point introjecté ce dont il est promoteur et du même coup complice... Et si la convention contraint à l'obéissance, il ne s'ensuit pas qu'elle en fonde la légalité implicitement enclose, en revanche, dans le socius qui, en sa double qualité d'adhérent et de contribuable, porte en lui à la fois les couleurs du groupe et l'idéal du groupement.



Approche socio-historique de la contrainte en santé publique

- *« La morale, n'est pas d'abord une question d'obligation ni de sanction. Et l'actuelle contestation de l'institution fait bien ressortir à quel point la morale l'emporte, par exemple sur la relation du juge et du prévenu, du thérapeute et du patient qui rappellent, à d'autres point de vue, celle de l'acteur et du spectateur, du boulanger et du consommateur de pain; en somme et en résumé de l'agent et du patient »*

Pour conclure :

Matthijs Van Boxsel : *« L'encyclopédie de la stupidité »*

« Seul l'homme peut être stupide, ne plus l'être signerait son arrêt de mort! »